



## La ville de Villemomble

### Recrute un référent santé et accueil inclusif (H/F)

Sous la responsabilité de la directrice de la petite enfance, vous menez des actions de santé collective et individuelle auprès des enfants et de leurs parents et vous apportez vos conseils techniques dans les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant et auprès du personnel qui y travaille. Les vacances représentent 18h mensuelles réparties sur les 5 établissements petite enfance de la ville.

Missions principales (non exhaustives) :

- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène
- Définir les protocoles d'action dans les situations d'urgences
- Organiser les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence
- Assurer la formation du personnel en matière d'actions d'éducation et de promotion de la santé
- Vérifier la bonne application des protocoles
- Vérifier que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants
- Veiller à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou de problème de santé
- Mettre en place les PAI ou y participer
- Veiller au strict respect du calendrier vaccinal des enfants
- Participer aux journées pédagogiques, aux réunions de parents et d'équipe
- Dépister et prévenir de la maltraitance institutionnelle et familiale

#### **Profil et compétences :**

- Être titulaire du diplôme de médecin (spécialisation, qualification ou expérience en matière de santé du jeune enfant), ou puéricultrice, ou infirmière disposant d'une expérience minimale de 3 ans à poste principal auprès de jeunes enfants en tant qu'infirmière
- Maîtriser les pathologies infantiles courantes et rares
- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité
- Connaitre le développement psychomoteur et physiologique de l'enfant
- Avoir des notions sur l'environnement territorial local
- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir une grande autonomie dans l'organisation du travail
- Avoir des qualités humaines et relationnelles
- Être disponible et réactif
- Permis B indispensable

#### **Rémunération:**

- Rémunération horaire + 10% de congés payés
- 18heures mensuelles